

12

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

21 Numéro de dépôt: 87420205.4

51 Int. Cl.⁴: **B 65 D 75/32**

22 Date de dépôt: 28.07.87

30 Priorité: 29.07.86 FR 8611161

43 Date de publication de la demande:
03.02.88 Bulletin 88/05

84 Etats contractants désignés:
BE DE ES GB IT LU

71 Demandeur: **SOCIETE ANONYME DES TISSUS FANTASIE** Société Anonyme dite:
Boulevard de la Turdine
F-69170 Tarare (FR)

72 Inventeur: **Vedrenne, Daniel**
Le Crêt Morion Saint Loup
F-69490 Pontcharra Sur Turdine (FR)

74 Mandataire: **Laurent, Michel et al**
Cabinet LAURENT et GUERRE B.P. 32
F-69131 Ecully Cedex (FR)

54 **Emballage permettant de présenter verticalement des produits divers tels que des articles textiles en forme de panneau et procédé pour la réalisation d'un tel produit.**

57 **Emballage permettant de présenter verticalement des produits divers tels que des articles textiles en forme de panneau du type constitué d'une coquille transparente, comportant à sa partie supérieure un crochet servant à la suspendre, caractérisé par le fait que ladite coquille est constituée de deux demi-coques identiques (1a,1b), solidarisées sur leur pourtour (2a,2b), le volume compris entre les deux demi-coques correspondant au volume de l'article (8) replié à présenter, lesdites coques (1a,1b) emprisonnant entre elles une plaque support (6) qui s'étend sur toute la largeur dudit emballage et qui comporte, parallèle à son bord supérieur voisin du crochet de maintien de l'emballage, au moins une fente (7) permettant le passage de l'article replié à présenter.**

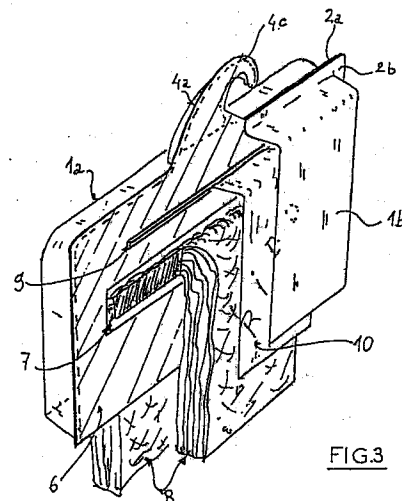


FIG.3

Description

EMBALLAGE PERMETTANT DE PRESENTER VERTICALEMENT DES PRODUITS DIVERS TELS QUE DES ARTICLES TEXTILES EN FORME DE PANNEAU ET PROCÉDE POUR LA REALISATION D'UN TEL PRODUIT EMBALLE.

La présente invention concerne un nouveau type d'emballage permettant de présenter verticalement des produits divers et plus particulièrement des produits de grande longueur tels que des articles textiles en forme de panneau ; elle concerne également un procédé permettant la réalisation d'un tel produit emballé.

Dans la suite de la description, l'invention sera décrite plus particulièrement pour un emballage permettant de présenter verticalement un rideau ou tout autre panneau textile, tels que draps, couvertures, nappes..., mais il est évident que cela n'est pas limitatif et qu'un tel emballage pourrait également être utilisé pour d'autres applications pour lesquelles se posent des problèmes similaires et pour présenter, non pas un seul article, mais éventuellement plusieurs articles disposés les uns à côté des autres, par exemple des ceintures, cravates...

A ce jour, pour la commercialisation d'articles textiles en forme de panneau, tels que rideaux, tentures..., diverses solutions sont proposées pour assurer à la fois le stockage et la protection (emballage) de l'article ainsi que sa présentation sur le site de vente.

L'une des solutions, qui permet d'assurer une grande protection de l'article, consiste à réaliser un emballage fermé, du type "blister", c'est-à-dire constitué essentiellement par une coquille transparente, fixée sur un fond (plaque carton en général) et qui comporte, à sa partie supérieure, une ouverture ou un crochet servant à les suspendre sur les broches support d'un présentoir. Dans un tel type de présentation, si la protection est parfaitement assurée, en revanche la présentation de l'article n'est pas idéale étant donné que très souvent, il est replié de manière à présenter un encombrement minimum, de telle sorte que l'utilisateur ne peut pas visualiser aisément l'aspect qu'aura l'article une fois mis en place, ni le toucher, ce qui est parfois un très bon argument de vente. Par ailleurs, les crochets que comportent de tels emballages manquent très souvent de solidité et ont tendance à se tordre.

Une autre solution qui permet de résoudre le problème de la présentation visuelle de l'article et offre également la possibilité à l'utilisateur de le toucher, consiste, après avoir replié le panneau sur lui-même, à utiliser à un système comparable à un cintre sur la barre duquel il est suspendu à cheval, ledit cintre étant lui-même recouvert, à l'extérieur de l'article, et à sa partie supérieure, d'une carte repliée portant la marque, les références, la reproduction intégrale du motif... Un tel mode de présentation économique et attrayant présente cependant comme inconvénient de manquer de résistance, les encarts placés sur l'article à sa partie supérieure pouvant par ailleurs être enlevés facilement et l'article pouvant glisser sur la barre support sur laquelle il est monté à cheval.

Or on a trouvé, et c'est ce qui fait l'objet de la

5 présente invention, un nouveau type d'emballage qui, non seulement, permet de résoudre l'ensemble des problèmes précités par le fait qu'il permet de présenter verticalement tous types d'articles pour lesquels cela est souhaitable, tels que articles textiles mais également est très esthétique, simple à fabriquer et à utiliser et permet d'assurer un maintien parfait desdits articles sur le présentoir de vente.

10 D'une manière générale, l'invention concerne donc un nouvel emballage pour des articles se présentant sous la forme de panneau, bande ou similaire, et destinés à être présentés verticalement, ledit emballage étant du type constitué d'une coquille transparente comportant à sa partie supérieure un crochet servant à la suspendre et se caractérise par le fait que ladite coquille est constituée de deux demi-coques identiques, solidarisées par leur pourtour, le volume compris entre les deux demi-coques correspondant au volume de l'article replié à présenter, lesdites coques emprisonnant entre elles une plaque support qui s'étend sur toute la largeur dudit emballage et qui comporte, parallèle à son bord supérieur voisin du crochet de maintien de l'emballage, au moins une fente permettant le passage de l'article replié à présenter.

20 De préférence, conformément à l'invention :
- les deux demi-coques transparentes sont réalisées par thermoformage ou injection, de manière à présenter sur leur périphérie des rebords continus permettant de les solidariser l'une à l'autre, le crochet de la partie supérieure étant également thermoformé :

25 - la plaque intermédiaire interposée entre les deux demi-coques est de préférence à base de la même matière que ces dernières, polyéthylène par exemple, cette plaque étant éventuellement colorée afin de pouvoir différencier les catégories d'articles les uns par rapport aux autres (dimensions différentes d'un rideau par exemple) ;

30 - la plaque intermédiaire comporte, outre la fente destinée à assurer le maintien de l'article, une seconde fente, parallèle à la précédente, disposée au-dessus de cette dernière et permettant la mise en place d'un encart comportant des informations sur le produit (publicité, composition, reproduction photographique..).

35 L'invention concerne également un procédé permettant la réalisation d'un produit emballé à partir d'un tel emballage, ce procédé se caractérisant par le fait qu'après avoir réalisé les deux demi-coques et la plaque intermédiaire et avant assemblage, on met en place le produit sur la plaque intermédiaire en l'introduisant dans la fente qu'elle comporte puis, après avoir éventuellement introduit l'encart dans la seconde fente, on rapporte, de part et d'autre de la plaque intermédiaire les deux demi-coques, la liaison des différents éléments étant réalisée par thermosoudage ou tout autre moyen équivalent.

Enfin, si l'invention peut éventuellement être appliquée pour réaliser des emballages complètement fermés, ainsi que cela sera vu dans la suite de la description, l'emballage conforme à l'invention est ouvert à sa partie inférieure et ne recouvre qu'une portion du produit.

L'invention et les avantages qu'elle apporte seront cependant mieux compris grâce à l'exemple de réalisation donné ci-après à titre indicatif et non limitatif et qui est illustré par les schémas annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue partielle éclatée, en perspective, d'un emballage conforme à l'invention, la produit qu'il doit renfermer n'étant pas représenté ;

- la figure 2 est une vue en perspective éclatée montrant les différents éléments constituant l'emballage selon l'invention ainsi que les phases opératoires pour la réalisation de produits emballés ;

- la figure 3 illustre en perspective, également éclatée, un produit emballé conformément à l'invention.

Dans la suite de la description, les mêmes références sont utilisées pour désigner les mêmes éléments ou des éléments équivalents, éventuellement en les affectant d'un indice pour différencier les différentes pièces élémentaires les unes des autres.

Si l'on se reporte à ces schémas, l'emballage conforme à l'invention est constitué essentiellement de deux demi-coques (1a,1b) identiques, obtenues par thermoformage (ou tout autre moyen tel qu'à injection), par exemple d'une feuille de polychlorure de vinyle transparente. Ces deux demi-coques (1a,1b) comportent sur leur périphérie des rebords (2a,2b) qui, lorsque l'emballage est réalisé, constituent les zones de jonction entre les coques (1a,1b).

A la partie supérieure (3a,3b) de chacune des demi-coques (1a,1b), est prévue une zone en forme de crochet (4a,4b). Ces crochets (4a,4b) sont également thermoformés de manière à former un volume de profondeur E en retrait par rapport aux rebords de liaison (2a,2b).

Selon l'exemple de réalisation illustré, les demi-coques (1a,1b) seront ouvertes à leur partie inférieure (5a,5b).

Conformément à l'invention, pour assurer le maintien du produit à l'intérieur de l'emballage, est prévue une plaque intermédiaire (6) destinée à être interposée entre les deux demi-coques (1a,1b). Cette plaque intermédiaire (6) comporte également, à sa partie supérieure, un crochet (4c) plat, et non pas en relief comme les demi-crochets (4a,4b) des demi-coques (1a,1b). La plaque intermédiaire (6) comporte, par ailleurs, en dessous du crochet (4c) une fente transversale (7) dont les dimensions sont fonction du produit à emballer. La hauteur de cette fente transversale (7) et sa largeur sont telles que le produit (8) replié afin d'être présenté puisse être introduit sans pratiquement glisser de part et d'autre de la plaque (6). De préférence, bien que cela ne soit pas indispensable, une seconde fente (9) est prévue, au-dessus de la fente (7) destinée à assurer le maintien du produit, afin de pouvoir introduire à

l'intérieur de l'emballage un encart (10) portant, par exemple, des mentions publicitaires, renseignements sur le produit. La profondeur des demi-coques (1a,1b) est telle qu'après réalisation de l'emballage, le produit replié soit parfaitement maintenu entre les faces extérieures des coques.

Pour réaliser un produit emballé conforme à l'invention, on procède de la manière suivante.

Après réalisation des pièces élémentaires (1a,1b, 6) destinées à former l'emballage, on met en place le produit (8) sur la plaque intermédiaire (6) on le faisant passer à l'intérieur de la fente (7). On positionne si cela est nécessaire l'encart (10) à l'intérieur de la fente (9). Cela étant fait, les deux demi-coques (1a,1b) sont disposées de part et d'autre de la plaque intermédiaire (6) et ces trois éléments sont soudés ensemble le long des rebords périphériques (2a,2b), les parties débordantes (11a,11b,11c) représentées en traits pointillés à la figure 2 étant découpées simultanément à l'opération de soudure. Afin de faciliter le positionnement des différentes pièces élémentaires, lors de cette opération de découpe périphérique-soudure, les parties débordantes (11a,11b) des deux demi-coques (1a,1b) comportent de préférence des tetons de positionnement complémentaires, par exemple deux parties en relief dans la partie périphérique (11a) pouvant s'adapter dans deux parties en creux correspondantes prévues dans la zone périphérique (11b).

Par rapport aux solutions antérieures, l'invention présente de nombreux avantages parmi lesquels on peut citer :

- une très grande solidité ainsi qu'un maintien parfait de l'article à l'intérieur des coques ;

- du fait de la structure particulière du crochet que comporte un tel emballage ainsi que la présence de la plaque intermédiaire, une très grande rigidité de l'ensemble ;

- le fait qu'il est très difficile d'enlever l'article et l'encart de l'emballage sans détériorer celui-ci ;

- la possibilité de différencier les différents produits les uns des autres par le fait que la plaque intermédiaire (6) peut être de couleur différente et est parfaitement visible, au moins au niveau du crochet et en dessous de ce dernier, au travers des coques transparentes.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation décrit précédemment mais elle en couvre toutes les variantes réalisées dans le même esprit. Ainsi, on ne sort pas du cadre de l'invention en réalisant des emballages similaires enveloppant complètement le produit à présenter et fermés sur tout leur pourtour. Par ailleurs, il pourrait être envisagé de prévoir non pas une seule fente (7) pour assurer le maintien du produit mais plusieurs fentes si cela est nécessaire. De même, dans le cas où l'on souhaite présenter des articles de faible largeur avec un tel emballage, par exemple des ceintures, cravates..., la fente (7) pourra être subdivisée en plusieurs fentes élémentaires parallèles ayant la largeur du produit à présenter.

0255455

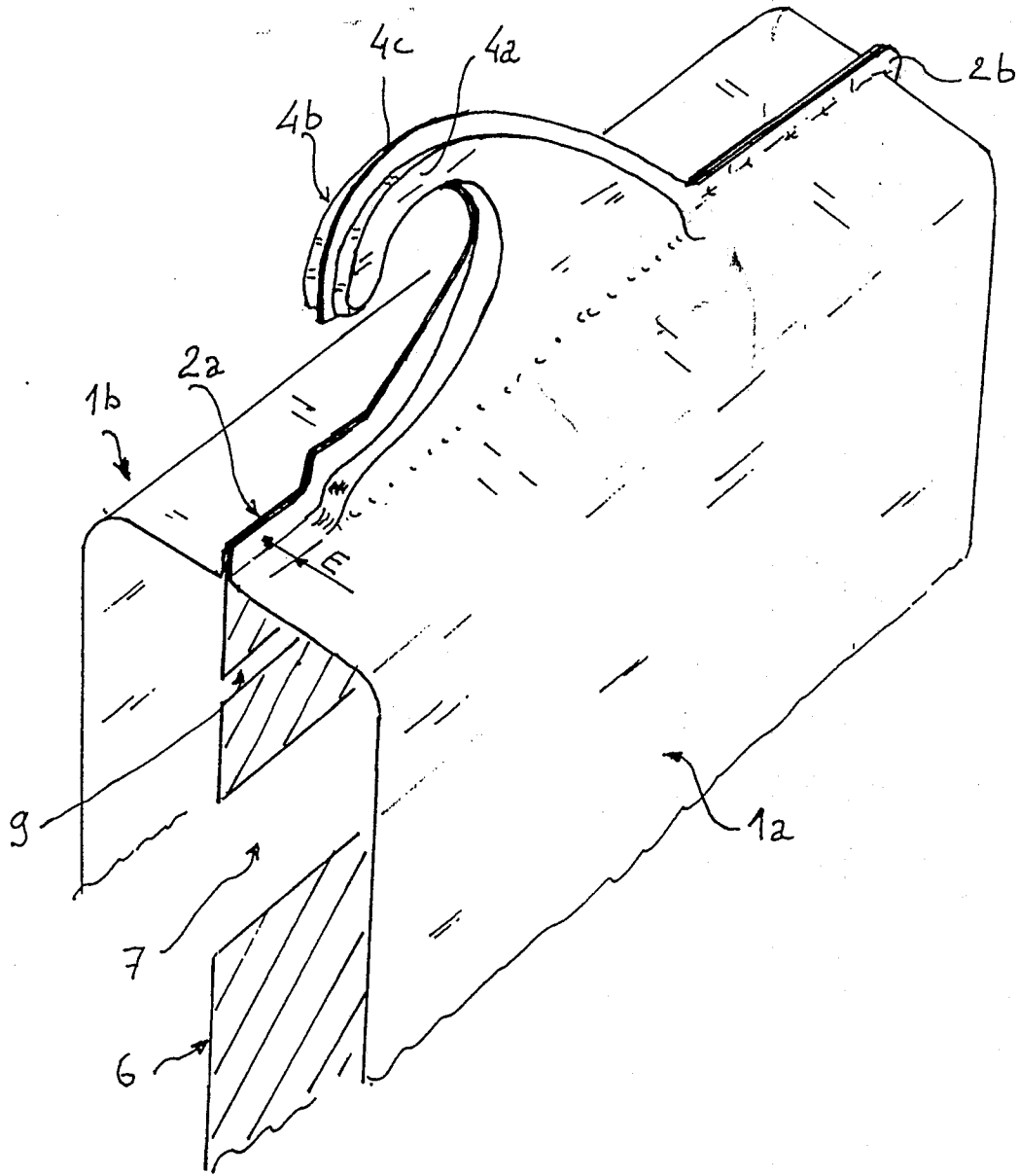


FIG.1

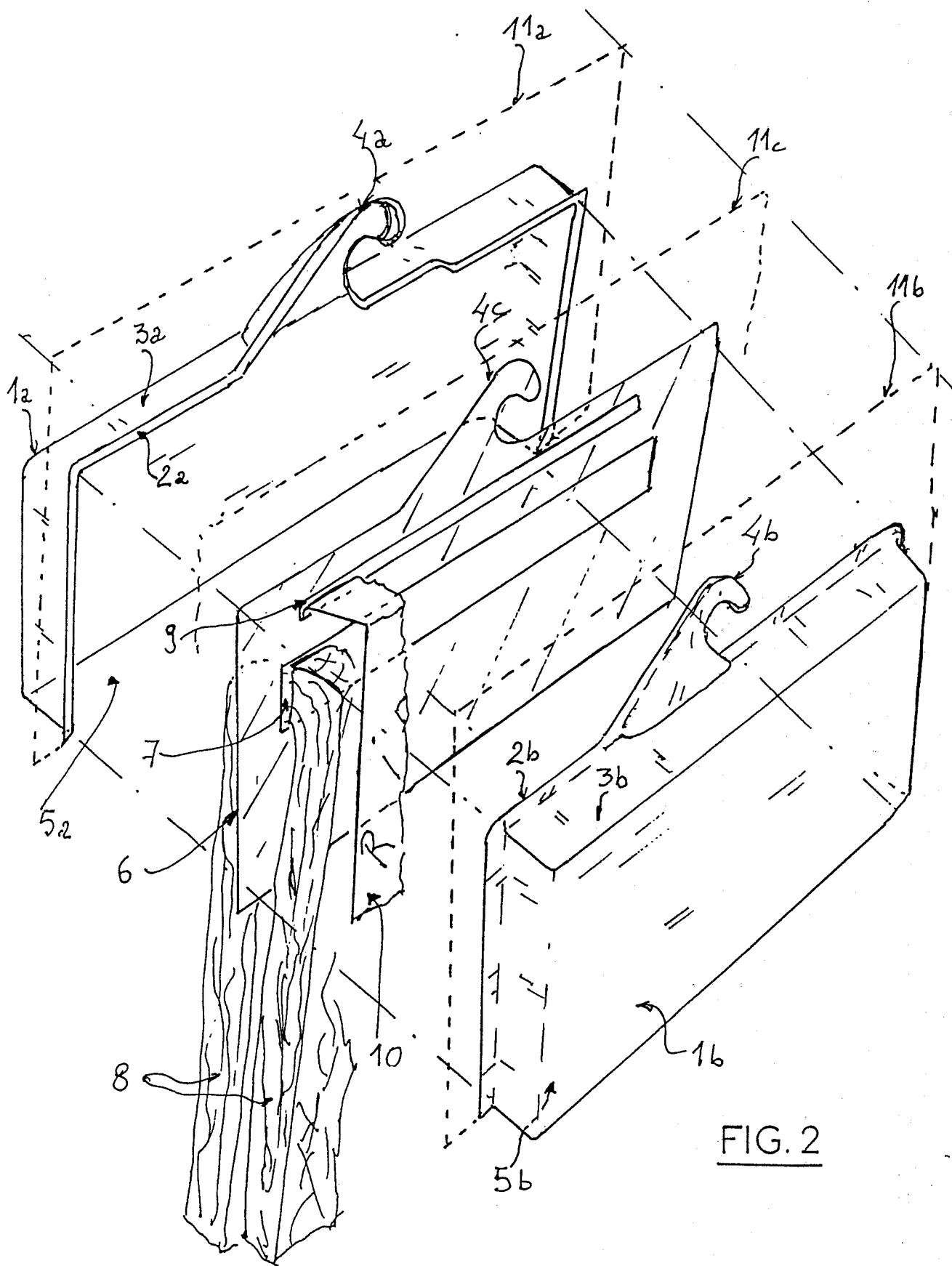
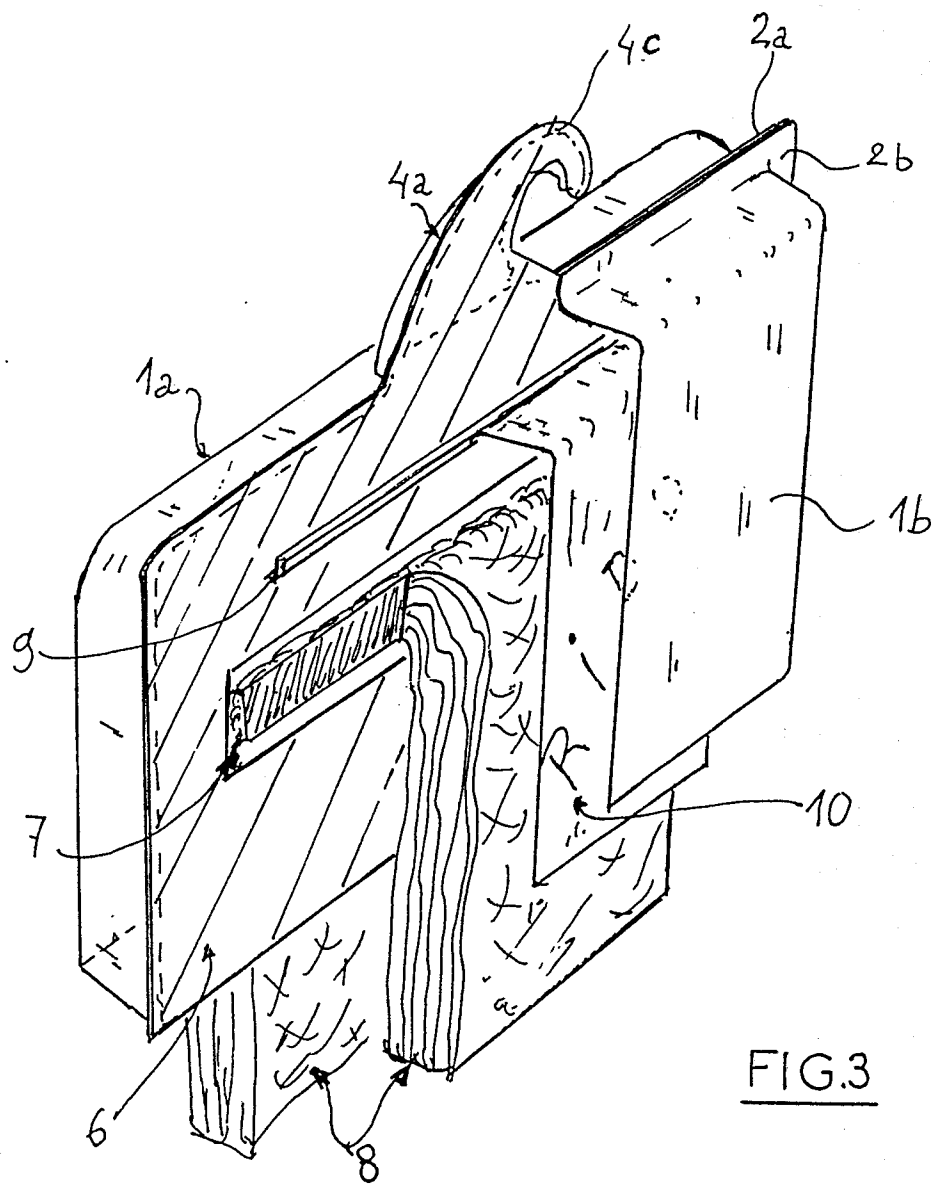


FIG. 2

0255455





DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.4)
A	FR-A-2 186 913 (CUSTOMAGIC EUROPE) * Page 2, lignes 1-14; page 3, lignes 8-9,20-27; revendications 1,2,7-9; figures 1,2 *	1,2,5	B 65 D 75/32
A	FR-A-2 556 575 (P. JOURNEE) * Page 1, lignes 22-27; revendications 1,5,8; figures *	1-3,5	
A	FR-A-2 355 484 (ADHIPRESS) * Revendications 1,2; figures 1-3 *	1,4,5	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
			B 65 D
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 14-10-1987	Examineur NEWELL P.G.
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES			
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	